



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

96^e séance plénière

Mercredi 13 mars 2002, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Han (République de Corée)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 37 de l'ordre du jour

Le rôle des diamants dans les conflits

Lettres de l'Afrique du Sud transmettant le rapport sur le Processus de Kimberley

(A/56/502, A/56/675 et A/56/775)

Projet de résolution (A/56/L.72)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui va présenter le projet de résolution A/56/L.72.

M. Kumalo (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée, Monsieur le Président, d'exprimer la reconnaissance de mon pays à votre égard, et de vous remercier d'avoir programmé cette séance plénière de l'Assemblée générale pour examiner le point 37 de l'ordre du jour, intitulé « Le rôle des diamants dans les conflits ».

Les dispositions de la résolution 55/56 de l'Assemblée générale en date du 1er décembre 2000 instruisaient cet organe à rester saisi de la question liée à la réduction du rôle des diamants dans les conflits. Les recettes de la vente de ces diamants entretiennent les conflits armés, les activités des mouvements rebelles visant à ébranler ou renverser des gouvernements légitimes ainsi que le trafic illicite et la prolifération des armes, en particulier des armes

légères. Les effets humanitaires négatifs de ces activités criminelles sont bien connus.

Les efforts visant à réduire le commerce des diamants du sang des conflits sont devenus une responsabilité internationale du fait que la résolution 55/56 a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale. Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera aujourd'hui par acclamation, comme elle l'a fait l'an dernier, le projet de résolution, qui demande à l'Assemblée de rester saisie de la question. J'ai le plaisir de dire qu'outre les pays énumérés dans le projet de résolution en tant que coauteurs, d'autres pays se sont ajoutés à la liste des coauteurs de ce projet depuis sa publication : Brésil, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Israël, Luxembourg, Madagascar, Roumanie, Slovaquie, Ukraine et République-Unie de Tanzanie.

L'an dernier, l'Assemblée générale encourageait le Processus de Kimberley à faire des progrès et à élaborer des propositions détaillées en vue de créer un système international de délivrance de certificats pour les diamants bruts, simple et fonctionnel, qui se fonde essentiellement sur les systèmes nationaux de délivrance de certificats. L'objectif de ce système est de briser le lien entre le négoce illicite des diamants bruts et les conflits armés, afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, les participants au Processus de Kimberley ont publié un rapport intérimaire et un rapport intégral comportant un

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



additif sur les progrès réalisés. Ils figurent dans les documents A/56/502, daté du 24 octobre 2001; A/56/675, daté du 4 décembre 2001; et A/56/775, daté du 17 janvier 2002.

Le Processus de Kimberley a réalisé des progrès importants sur la voie de la création d'un système international de délivrance de certificats pour les diamants bruts. Cela est reconnu dans le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie. Un certain nombre d'éléments du système restent en suspens. D'autres réunions du Processus de Kimberley sont prévues cette année - dont la première est prévue du 18 au 20 mars 2002 au Canada, en vue de finaliser ces questions. Le projet de résolution encourage les participants au Processus de Kimberley à résoudre les questions en suspens, en vue de mettre en oeuvre le système d'ici la fin de l'année 2002.

Le projet de résolution, publié sous la cote A/56/L.72, est de nature procédurale et ne contient pas de dispositions ayant des incidences financières. Il se félicite des propositions détaillées concernant un système international de délivrance de certificats pour les diamants bruts formulées par les participants au Processus de Kimberley, qui constitue une bonne base pour le système de certification envisagé. Il reconnaît que le système international de délivrance de certificats pour les diamants bruts envisagé pourrait faciliter la mise en oeuvre effective des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité prévoyant l'imposition de sanctions au négoce des diamants alimentant des conflits. Il encourage par ailleurs les participants au Processus de Kimberley à résoudre les questions en suspens, telles que la compatibilité de l'Organisation mondiale du commerce et la définition des participants. Un fait important est qu'il encourage tous les États participant au commerce des diamants à participer au système international de certification proposé. Pour terminer, le projet de résolution demande aux pays participant au Processus de Kimberley de présenter à l'Assemblée générale un rapport sur les progrès accomplis à sa prochaine session, et décide de continuer d'inscrire ce point à son ordre du jour.

Le Processus de Kimberley complète les efforts visant à instaurer et à maintenir la paix et la sécurité. Et c'est pour cette raison que ma délégation voudrait encourager l'adoption à l'unanimité du projet de résolution, en appui aux efforts des participants au Processus de Kimberley qui y sont reflétés.

M. Siv (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): J'ai le plaisir d'intervenir sur cette importante question qui a connu de grands progrès au cours de l'année écoulée. Les États-Unis demeurent vivement préoccupés par le commerce illicite des diamants bruts. Malheureusement, ce commerce illicite continue de menacer le tissu même de nombreuses communautés en alimentant les conflits armés. Nous restons déterminés à travailler avec les dirigeants des gouvernements de pays producteurs et importateurs de diamants, les entreprises privées de diamants légales et les organisations non gouvernementales, en vue de lutter contre ce problème.

Au cours de l'année écoulée, les participants au Processus de Kimberley ont fait de grands progrès en faisant en sorte qu'un nombre accru de gouvernements, les entreprises de l'industrie du diamant et les organisations non gouvernementales travaillent ensemble pour mettre au point un système international de certification pour les diamants bruts. Seule la participation la plus large possible dans le système proposé nous permettra de réaliser l'objectif que nous souhaitons tous: une réduction des conflits et des souffrances humaines.

La réalisation d'un consensus sur les éléments du système international de délivrance de certificats envisagé est un acquis majeur. Cela s'est fait grâce à un dévouement extraordinaire de la part de tous les participants. La gravité du problème des diamants du sang a incité un grand nombre de participants au Processus de Kimberley à faire preuve de détermination pour coopérer mutuellement et aplanir leurs divergences.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis sur le rôle des diamants dans les conflits témoigne de la détermination de tous les participants au Processus de Kimberley à coopérer pour régler ce problème. Mais notre travail n'est pas encore achevé. La semaine prochaine, une réunion plénière du Processus de Kimberley se tiendra à Ottawa (Canada), pour résoudre les questions en suspens. Tout au long de ce processus, l'appui et les encouragements de l'ONU ont permis à ce processus d'obtenir un appui international croissant. Il importe de continuer à encourager toutes les parties intéressées à adhérer au système international de délivrance de certificats envisagé.

Aujourd'hui et plus que jamais, à la suite des attaques terroristes du 11 septembre, la communauté

internationale doit à nouveau se pencher sérieusement sur ces problèmes mondiaux, qui ont été sources de conflits armés. Nous nous réjouissons du fait que le Processus de Kimberley s'est fixé une échéance ambitieuse pour mettre en place, d'ici la fin de l'année, son projet de système.

Nous saluons le rôle de chef de file que continue de jouer l'Afrique du Sud dans le Processus de Kimberley, ainsi que le fait que ce pays parraine le présent projet de résolution de l'Assemblée générale. Nous exhortons tous les États Membres à continuer de s'efforcer de faire de ce système international de délivrance de certificats envisagé une réalité, nous rapprochant ainsi de notre objectif commun, celui de promouvoir la paix et la sécurité internationales.

M. Heinbecker (Canada) (*parle en anglais*) : L'Assemblée se réunit aujourd'hui pour affirmer qu'elle est toujours profondément préoccupée par le rôle que joue le commerce illicite des diamants bruts dans les conflits armés qui sévissent dans de nombreuses régions d'Afrique. Elle se réunit pour saluer les progrès accomplis à ce jour grâce au Processus de Kimberley pour mettre au point des mesures visant à endiguer le commerce des diamants du sang et pour encourager ce Processus à persévérer et à conclure ses délibérations aussitôt que possible. Notre but n'est rien de moins que la mise en œuvre complète de mesures efficaces afin d'éliminer le rôle des diamants en tant que moteurs de conflits, et il y a encore beaucoup de travail à accomplir.

(*l'orateur poursuit en français*)

Comme d'autres États représentés dans cette salle, le Canada sait que la grande majorité des diamants bruts produits dans le monde provient de sources légitimes et représente une ressource précieuse pour le développement économique et social de plusieurs pays du monde. En même temps, le petit pourcentage du commerce que représentent les diamants des conflits continue à avoir un impact disproportionné et dévastateur sur la paix et la sécurité humaine, en particulier en Angola, en Sierra Leone et en République démocratique du Congo. Cette Assemblée et le Conseil de sécurité ont joué un rôle clef en identifiant et surveillant les échanges de diamants des conflits et en imposant des sanctions contre les contrevenants.

Si la dévastation est concentrée dans une poignée de pays, il faut reconnaître que le règlement de ce

problème est une responsabilité qui incombe au monde entier et exige l'engagement constant de tous les États Membres, en coopération avec d'autres acteurs importants. Cependant, les gouvernements ne sont pas les seuls à avoir prouvé leur engagement à trouver des solutions. L'industrie internationale du diamant et les organisations de la société civile l'ont aussi fait. Par l'intermédiaire du Conseil mondial des diamants, au cours de l'année écoulée, l'industrie du diamant a étayé et peaufiné ses propositions en faveur d'un système d'autorégulation volontaire du commerce des diamants, qui viendrait compléter et renforcer les mesures prises par les gouvernements. La société civile continue aussi à fournir un soutien important, à trouver des idées et à sensibiliser le grand public, ainsi qu'à galvaniser la détermination politique nécessaire pour faire face à ce problème.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Depuis l'adoption par cette Assemblée en décembre dernier de la résolution 55/56, le Processus de Kimberley a accompli des progrès importants pour élaborer des propositions détaillées en vue de créer un système international de certification des diamants bruts. Étant donné la complexité du problème, il ne faut pas sous-estimer l'importance de cet accomplissement. Cependant, si nous sommes près du but, nous ne l'avons pas encore atteint. Lors de la réunion ministérielle en novembre, il a été convenu, dans le cadre du Processus de Kimberley, que les propositions élaborées constituent une bonne base pour le système de certification envisagé. Quelques questions importantes restent toutefois encore à régler, y compris des questions liées à la vérification, à l'appui administratif, à la collecte, à l'accessibilité et à la comparabilité des statistiques. Nous espérons que la prochaine réunion du Processus de Kimberley, qui doit avoir lieu à Ottawa, fera des progrès substantiels sur tous ces points.

Il importe que l'Assemblée réaffirme son appui vis-à-vis des efforts déployés dans le cadre du Processus de Kimberley en vue de mettre la dernière main aux propositions et de passer rapidement à la pleine mise en œuvre des mesures nécessaires. Le Processus doit passer le plus rapidement possible des délibérations à l'action, de façon à faire face à la situation humanitaire urgente qui règne dans les pays touchés, et à veiller à ce que le commerce licite des diamants, qui apporte une contribution essentielle aux

économies de nombreux pays du monde entier, surtout en Afrique, ne soit pas menacé dans ce processus.

Le Canada a le plaisir de se joindre à ceux qui, dans cette Assemblée, se sont portés coauteurs de ce projet de résolution (A/566/L.72). Nous réitérons notre détermination à coopérer avec d'autres pour régler ce problème. Concernant l'avenir, nous restons convaincus que le Processus de Kimberley doit s'attaquer lui-même à la recherche de solutions qui soient à la fois efficaces, pragmatiques, crédibles et inclusives, et doit demeurer directement attaché à cette ligne de conduite.

Ces solutions doivent être efficaces, parce que ceux qui profitent des conflits armés et qui les perpétuent doivent être amenés à rendre des comptes et parce qu'on ne doit pas permettre que les activités d'une minorité criminelle sapent une industrie importante et légitime.

Elles doivent être pragmatiques parce que les progrès du Processus de Kimberley et le succès et l'efficacité du système de certification envisagé se trouveront renforcés au fil du temps si on peut s'appuyer sur les expériences et les systèmes nationaux en place, tout en respectant les normes internationales minimales jugées nécessaires pour que les diamants des conflits restent en dehors des marchés licites.

Elles doivent être crédibles parce que le succès du système de certification envisagé dépendra de la confiance que les participants et les autres parties prenantes placeront dans sa mise en œuvre efficace, et de la mesure dans laquelle ce système contribuera à donner confiance aux consommateurs que les diamants qu'ils achètent proviennent de sources légitimes.

Et elles doivent être inclusives parce que l'efficacité du système de certification dépendra de l'implication de tous les participants et acteurs clefs du commerce international des diamants bruts. Il est extrêmement important qu'une participation maximale au système de certification soit encouragée et facilitée, et que les brèches dans lesquelles les diamants qui alimentent les conflits risquent de s'engouffrer soient colmatées.

Pour terminer, je saisis cette occasion pour exprimer la gratitude du Canada au Gouvernement sud-africain pour la vision perspicace, la fermeté et la constance avec lesquelles il a dirigé le Processus de Kimberley. Le Canada se félicite de pouvoir participer,

avec l'Afrique du Sud et d'autres, aux préparatifs de la prochaine réunion qui doit avoir lieu à Ottawa la semaine prochaine. Là-bas, nous tenterons d'accomplir des progrès décisifs vers la mise en œuvre du système de certification. Compte tenu de l'importance de nos efforts pour la protection des personnes dont la vie a été dévastée par le commerce des diamants des conflits, nous encourageons vivement l'Assemblée à appuyer totalement le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

M. Akiba (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire que le Gouvernement japonais se félicite du projet de résolution A/56/L.72, qui vient d'être présenté par S.E. l'Ambassadeur Kumalo, de l'Afrique du Sud. En effet, ce projet de résolution reflète les progrès accomplis dans le Processus de Kimberley l'an dernier. Mon gouvernement exprime ses sincères remerciements au secrétariat sud-africain pour son travail qui a permis d'enregistrer ces progrès. Nous rendons hommage également aux gouvernements qui ont accueilli des réunions du Processus de Kimberley dans le courant de l'année écoulée, à savoir ceux de l'Angola, de la Belgique, du Botswana, de la Fédération de Russie, de la Namibie et du Royaume-Uni.

Depuis qu'il a commencé par le Forum technique sur les diamants tenu à Kimberley, en Afrique du Sud, sous la présidence de ce pays en mai 2000, et conformément à la résolution 55/56 de l'Assemblée générale, le Processus de Kimberley a bénéficié d'une participation toujours plus grande. Le Japon participe activement aux débats depuis qu'il s'est joint au Processus lors de sa réunion en Namibie en février 2001. Le Processus de Kimberley implique non seulement des représentants de gouvernements, mais également des représentants d'organisations d'intégration économique régionale et d'autres organisations internationales pertinentes, l'industrie du diamant et la société civile.

Au cours des séances successives du Processus, les participants ont axé leur débat sur les éléments essentiels d'un système international de délivrance de certificats pour les diamants bruts destiné à rompre le lien entre les conflits armés et le commerce des diamants bruts.

Les diamants du sang sont également identifiés dans les initiatives du G-8 de Miyazaki pour la prévention des conflits comme l'un des grands

problèmes auxquels doit s'attaquer la communauté internationale. Bien que le Japon ne joue pas un grand rôle dans la commercialisation des diamants bruts, mon gouvernement participe activement aux débats du Processus de Kimberley, qui lui paraissent un moyen efficace de prévention des conflits.

Le document intitulé « Éléments essentiels d'un plan international de certification des diamants bruts permettant de briser le lien entre les conflits armés et le commerce des diamants bruts » a été adopté par consensus lors de la réunion ministérielle tenue au Botswana en novembre dernier. Plusieurs parties du document, cependant, méritent un examen plus attentif. Le système international a été négocié en tenant compte des recommandations de la résolution 55/56 de l'Assemblée générale, à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure. Les recommandations portent notamment sur l'efficacité et le pragmatisme du système envisagé, qui doit être également conforme au droit international, ne pas entraver le commerce légitime actuel des diamants, reposer principalement sur des systèmes nationaux de certification et assurer la plus vaste participation possible.

Mon gouvernement voudrait souligner en particulier que pour que ce type de système international soit efficace, il doit, premièrement, bénéficier de la plus grande participation possible et, deuxièmement, être conforme au droit international, en n'entravant pas le commerce légitime des diamants bruts. Ma délégation espère sincèrement que l'importance de ces deux points sera reconnue à la présente session de l'Assemblée générale et qu'elle sera dûment prise en compte dans le projet de résolution qui va être adopté. Parallèlement, mon gouvernement aimerait demander à ceux qui ne l'ont pas encore fait de se joindre au Processus de Kimberley le plus rapidement possible.

Le Gouvernement canadien accueillera à Ottawa la prochaine réunion du Processus de Kimberley. Mon gouvernement tient à remercier d'avance le Gouvernement canadien d'accueillir cette réunion qui devrait, à mon avis, permettre une nouvelle progression du Processus. Compte tenu de la dynamique acquise sur cette question à la présente session de l'Assemblée générale, nous attendons avec intérêt un débat constructif à Ottawa, qui aboutira, nous l'espérons, à la mise en place rapide du système international de certification envisagé.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne sur le point 37 de l'ordre du jour relatif au rôle des diamants dans les conflits. La Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Roumanie, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie s'associent à la présente déclaration.

Le commerce des diamants du sang préoccupe gravement la communauté internationale en raison de ses liens directs avec les conflits armés, les activités subversives de mouvements rebelles et la prolifération des armes. L'exploitation et le commerce illicites de ressources naturelles, et de diamants en particulier, constitue une menace grave à la stabilité et à la sécurité.

L'Union européenne considère que la lutte contre le trafic de diamants du sang est essentielle pour le règlement des conflits en cours et qu'elle représente un élément central de la prévention des conflits ou la prévention de leur réapparition. Éliminer du commerce légal des diamants la portion qui alimente les conflits contribuera notablement à la paix et au développement et permettra également de poursuivre le commerce légal tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

Au nombre des efforts déployés pour trouver des moyens efficaces de lutter contre le trafic des diamants, nous voudrions citer tout particulièrement les efforts de deux intervenants. Premièrement, tant le Conseil de sécurité que l'Assemblée générale sont intervenus dans cette question, et l'Union européenne accueille avec satisfaction les initiatives et les mesures prises par ces deux organes.

Deuxièmement, le Processus de Kimberley a œuvré très activement à la mise au point de propositions pour le système de certification international envisagé. Des représentants de l'industrie du diamant et de la société civile ont participé très étroitement à ces travaux. Depuis l'adoption de la résolution 55/56, de nouveaux États sont venus s'associer au Processus, connu depuis sous le nom de processus de Kimberley « élargi ». Depuis décembre 2000, des réunions se sont tenues à Windhoek, Bruxelles, Moscou, Twickenham et Gaborone. L'Union européenne accueille avec satisfaction les progrès réalisés au cours de ces réunions et se félicite en particulier du document de travail 9/2001, en date du

29 novembre 2001, tel qu'amendé, intitulé « Éléments essentiels d'un plan international de certification des diamants bruts permettant de briser le lien entre les conflits armés et le commerce des diamants bruts ».

L'Union européenne estime qu'il existe une complémentarité entre le travail de l'ONU et le Processus de Kimberley, étant donné l'importance que revêtira le système international de délivrance de certificats pour les diamants bruts, une fois établi, dans la mise en œuvre effective des résolutions du Conseil de sécurité. L'Union européenne préconise la finalisation rapide du système international de certification et elle espère que des progrès seront réalisés en ce sens pendant la prochaine réunion prévue dans le cadre du Processus de Kimberley, à Ottawa, afin que l'on puisse respecter le calendrier d'application fixé à Gaborone.

L'Union européenne appuie totalement le projet de résolution A/56/L.72 présenté par l'Afrique du Sud en vue de son adoption par l'Assemblée générale; elle considère qu'il représente un pas important vers une plus grande implication de l'ONU dans cette question. Pour sa part, l'Union se propose de continuer à jouer un rôle actif et constructif sur cette question. Nous préconisons également la participation la plus large possible au système de certification du Processus de Kimberley, incluant les États Membres de l'ONU qui prennent part au commerce de diamants, compte tenu de l'énorme importance que ce niveau de participation revêt pour la mise en pratique fructueuse de ce système.

M. De Ruyt (Belgique) : La Belgique souscrit pleinement à la déclaration que vient de prononcer la délégation espagnole au nom de l'Union européenne. J'ai cependant souhaité prendre la parole aujourd'hui vu l'importance de la question du commerce des diamants pour mon pays et notre participation active, d'emblée, au Processus de Kimberley.

Je voudrais d'abord vivement remercier l'Afrique du Sud pour sa présidence efficace du Processus de Kimberley et pour la conduite des négociations sur le projet de résolution (A/56/L.72) qui fait l'objet de nos discussions d'aujourd'hui. Le résultat de ces négociations rencontre parfaitement nos souhaits et nous sommes dès lors fiers d'être l'un des coparrains dudit projet de résolution.

Le lien entre l'exploitation illicite de ressources naturelles et la poursuite des conflits, avec des effets

dévastateurs, a déjà souvent été démontré, et je ne me lasserai pas de le répéter. Suffit-il de dire que le contexte actuel doit nous inciter à combattre plus que jamais les trafics puisque le même genre de trafic pourrait également permettre aux réseaux terroristes de se procurer des fonds.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, beaucoup de progrès ont été enregistrés. La participation au Processus de Kimberley a été élargie, six réunions plénières se sont tenues et des propositions détaillées ont été formulées qui forment une bonne base pour un système international de certification des diamants bruts. Si nous sommes proches d'un accord global, c'est grâce aux efforts inlassables des participants au Processus. Je tiens à les remercier pour leur action courageuse et coordonnée. Il sied également de mentionner ici la participation constructive des organisations non gouvernementales et de l'industrie. Il importe maintenant que la communauté internationale continue à donner son appui au Processus et que l'on procède le plus tôt possible à la mise au point définitive du système international de certification. Nous sommes convaincus que le projet de résolution présenté par la délégation de l'Afrique du Sud y contribuera.

Le succès du système de certification envisagé dépendra de son application intégrale et universelle. Toutes les parties prenantes, et notamment tous les marchés diamantaires, devront appliquer le système international de certification. À défaut, le système serait inefficace et n'offrirait pas la réponse adéquate au problème des diamants des conflits. J'insiste sur ce point, puisque le but du Processus de Kimberley est de garantir un commerce de diamants qui ne soit pas entaché par les diamants des conflits. Cette garantie ne peut pas connaître d'exceptions.

Je voudrais également rappeler la position continue de la Belgique en faveur de la transparence dans le commerce des diamants. Cette transparence doit reposer notamment sur des statistiques fiables et comparables. Nous sommes heureux que le projet de résolution, dans son paragraphe 7, souscrive à ce principe.

Je souhaite terminer mon exposé en formulant l'espoir que lors de la prochaine session de l'Assemblée générale nous puissions avaliser le système international de certification.

M. Mmualefe (Botswana) (*parle en anglais*) : La République du Botswana, en tant que co-organisatrice du Processus de Kimberley, se félicite de ce débat sur une question qui est d'une importance cruciale pour mon pays et pour l'Afrique. La question des diamants des conflits a terni l'image de l'Afrique. Elle a nui à la perception qu'a le public d'une ressource qui devrait être une ressource de subsistance et de développement pour les pays producteurs de diamants.

Nous avons pris une part active au Processus de Kimberley depuis sa mise en place, et nous avons eu l'honneur d'accueillir les dernières réunions en date du Groupe de Kimberley, notamment la réunion ministérielle du 29 novembre 2001. Au cours de cette réunion, les ministres ont adopté le document de travail du Processus de Kimberley intitulé « Éléments essentiels d'un plan international de certification des diamants bruts permettant de briser le lien entre les conflits armés et le commerce des diamants bruts », document dont l'Assemblée générale est saisie aujourd'hui (A/56/775/, annexe VIII), et auquel nous souscrivons pleinement.

La participation déterminée de mon pays au Processus repose sur deux considérations principales. Tout d'abord, en tant que nation africaine, nous ressentons la douleur associée aux conflits douloureux qui sont livrés sur la terre d'Afrique. Nous sommes résolus à contribuer comme nous le pourrons à la désescalade et au règlement de ces conflits. Deuxièmement, en tant que principal fournisseur mondial de diamants bruts, nous sommes, sur le plan économique, bien plus tributaires de l'industrie du diamant que d'autres États Membres de l'ONU. Cette industrie contribue directement à un tiers de notre produit national brut, à plus de la moitié de tous les revenus du Trésor de l'État et à plus de 80 % de nos recettes nationales d'exportation.

Pour ceux d'entre nous dont les économies et les structures de gouvernance démocratique reposent sur des ressources qui découlent de l'exploitation et de la production de diamants, le succès du Processus de Kimberley est une question de vie ou de mort. De même, pour les pays victimes des activités meurtrières de groupes rebelles et de leur commerce illicite de diamants, le succès du Processus de Kimberley est aussi une question de vie ou de mort. Comme nous l'avons tous reconnu, le commerce des diamants des conflits ne bénéficie aucunement aux peuples ou aux économies de ces pays. Au contraire, ce commerce

entretient l'avidité et l'égoïsme des rebelles et de leurs complices dans l'industrie du diamant, les acheteurs de diamants du sang. Chaque semaine qui passe sans que rien de concret ne soit fait au niveau mondial pour faire face à la question des diamants des conflits, de nouvelles vies sont perdues dans des conflits civils et de ce fait, il se crée de plus en plus un sentiment négatif quant au rôle des diamants dans la poursuite de ces conflits.

Au cours de l'année 2001, nous avons déjà constaté un déclin important du commerce des diamants, et cela, malgré les efforts internationaux visant à régler effectivement la question des diamants des conflits. Ce déclin a des incidences majeures sur les plans de développement économique et social du Botswana. Nous ne pouvons donc rester indifférents ou silencieux alors que ces conflits nuisent encore davantage au commerce des diamants.

Le projet de résolution dont est actuellement saisie l'Assemblée générale comprend l'idée que

« l'introduction d'un système international de délivrance de certificats pour les diamants bruts contribuerait à réduire considérablement le risque que les diamants du sang alimentent les conflits armés, à protéger le commerce légitime et à faciliter la mise en œuvre effective des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité prévoyant l'application de sanctions au négoce des diamants du sang ». (A/56/L.72, neuvième alinéa)

Nous demandons donc instamment à l'Assemblée générale d'adopter ce projet de résolution. Nous exhortons les États Membres dont les ministres étaient présents ou représentés à la réunion du Processus de Kimberley à Gaborone à être confiants après l'appui unanime exprimé lors de cette réunion aux propositions de Kimberley. Nous engageons les participants au Processus de Kimberley à agir rapidement en vue de parvenir à un accord final sur tous les points en suspens, y compris la question cruciale de la mise en place d'une structure de surveillance internationale crédible pour le système de certification envisagé. Et nous prions instamment la communauté internationale d'insister sur une action urgente afin de réduire au minimum les pertes de vies et les dommages économiques.

Mais par dessus tout, nous exhortons toutes les parties à faire preuve de la même célérité que celle

démontrée au cours des derniers mois concernant la guerre contre le terrorisme. Cela aussi fait partie de la guerre contre le terrorisme, dans laquelle les victimes sont des innocents. Le fait que la majorité des victimes se rencontrent également dans les populations les plus pauvres du monde devrait faire qu'il soit plus – et pas moins – urgent de traiter le problème. De peur d'oublier, il est impératif que la communauté internationale redouble d'efforts pour assurer la paix et la réconciliation nationale dans ces pays, car sans cette paix, la réussite du Processus de Kimberley est en danger.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de nous prononcer sur le projet de résolution, je voudrais dire que depuis sa présentation, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution A/56/L.72 : Colombie et Hongrie.

L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de résolution A/56/L.72, « Le rôle des diamants dans les conflits : briser le lien entre le négoce illicite des diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/56/L.72?

Le projet de résolution A/56/L.72 est adopté (résolution 56/263).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 37 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 24 de l'ordre du jour

Examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects

Projet de résolution (A/56/L.73)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de résolution A/56/L.73.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/56/L.73?

Le projet de résolution A/56/L.73 est adopté (résolution 56/264).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 24 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever cette séance de ce matin, je voudrais informer les membres que les consultations relatives à la date de la tenue de la séance de l'Assemblée générale sur les technologies de l'information et de la communication au service du développement, au titre du point 12 de l'ordre du jour, sont achevées.

Comme les membres se rappelleront, dans sa résolution 56/258 du 31 janvier 2002, l'Assemblée générale avait décidé de tenir une réunion qui se déroulera en trois séances plénières et sera consacrée à la réduction du fossé numérique et à la mise en valeur des possibilités offertes par les techniques numériques dans la nouvelle société de l'information. Il a donc été convenu que les trois séances plénières de l'Assemblée générale auront lieu les lundi 17 et mardi 18 juin 2002.

Les membres se rappelleront également que, dans sa résolution 56/258, l'Assemblée générale avait également décidé que, parallèlement aux séances plénières, il sera également tenu séparément des réunions de groupes informels.

Comme l'Assemblée le sait, les préparatifs pour les séances plénières et les réunions de groupes se poursuivent de façon transparente sous la présidence du facilitateur, M. Alexandru Niculescu, Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

La séance est levée à 11 h 10.